

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 231/2022

A LA SOCIETE KENAYA BUSINESS

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'achat d'impression imprimé des bureaux, conclu avec le Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification « CEEC », pour un montant total hors taxe de dollars américains sept mille (USD 7 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 31/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i